



Communiqué de presse

GRAND ÉOLIEN EN WALLONIE

Nouvelles éoliennes sur les aires autoroutières !

7 juillet 2017

Dès son entrée en fonction en 2014, **Maxime PREVOT**, Ministre wallon des Travaux publics, a exprimé sa volonté de mettre en place **un projet ambitieux d'installation de grandes éoliennes sur les aires autoroutières de Wallonie** afin de **valoriser économiquement les domaines routier et fluvial wallons et mener une politique de développement durable volontariste.**

En juillet 2016, la **SOFICO** a lancé **un appel à projet pour implanter et exploiter des installations de type « grand éolien » sur les aires de stationnement situées sur son réseau routier.**

12 sociétés ont répondu à l'appel, avec au total 137 éoliennes proposées et 31 aires concernées. Les premiers dossiers ont été analysés et viennent de permettre au Conseil d'Administration de la SOFICO de désigner la société momentanée qui pourra équiper d'éoliennes 4 de ces aires autoroutières.

Les 4 aires concernées sont :

- **Hondelange** (E411/A4 - Province du Luxembourg),
- **Sterpenich** (E411/A4 - Province du Luxembourg),
- **Nil-Saint-Vincent** (E411/A4 - Province du Brabant wallon),
- **Rastplatz Walhorner Heide** (E40/A3 - Province de Liège).

La société momentanée qui a remporté ce marché est la SM « SAMEOLE-WANTY-COSELOG ». La concession, octroyée pour une durée de 20 ans, autorise l'installation **d'une éolienne par aire.**

Cette implantation est évidemment **conditionnée à l'obtention d'un permis.**

Pour chaque éolienne, la société momentanée prévoit, un productible moyen annuel de **8.250 MWh**, soit **l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de près de 2.400 ménages¹** donc autant d'énergie qui permettra de contribuer à la réduction de la facture énergétique liée, notamment, aux équipements routiers et hydrauliques.

¹ Sur base d'une consommation annuelle d'un ménage de 3.500 kwh/an.

Les analyses techniques des autres offres se poursuivent pour permettre, lors des prochains Conseils d'Administration mensuels de la SOFICO, d'attribuer les concessions suivantes sur d'autres aires (analyse menée aire par aire). Lors des prochaines attributions de lots par la SOFICO, plusieurs éoliennes par aire autoroutière pourraient être autorisées sous forme de projets groupés.

L'autorisation d'installation d'une éolienne sur l'aire autoroutière ne préjuge en rien de la taille des futurs parcs éoliens. Ceux-ci pourront éventuellement être étendus sur les propriétés contiguës de l'aire autoroutière, privée ou non.

Par ailleurs, pour rappel, une prospection de marché visant à lancer un projet « multi-énergie » a également été initiée par la SOFICO. Ce projet vise à équiper le domaine routier et fluvial de la SOFICO de divers modes de production d'énergie verte (biomasse, photovoltaïque, éolienne,...). Une trentaine de sociétés ont marqué de l'intérêt pour cet appel à idées. Les diverses réunions qui ont eu lieu entre la SOFICO, ses consultants et ces sociétés, vont aboutir à la rédaction d'un cahier des charges pour un appel à projet, dont l'examen par le CA de la SOFICO est planifié dans le second semestre de cette année.

Pour le Ministre Maxime PREVOT, cette décision du Conseil d'Administration de la SOFICO concrétise **les engagements pris au Gouvernement wallon dans le cadre de la COP21.**

De plus, ces deux projets permettront à la SOFICO de **contribuer aux objectifs régionaux de production d'énergie renouvelable et de lutte contre le réchauffement climatique.** Ils permettront également de **valoriser économiquement** les parties concernées du domaine de la SOFICO qui présentent des surfaces disponibles (échangeurs autoroutiers, aires autoroutières..).

Contacts Presse :

Audrey JACQUIEZ - Porte-parole du Ministre Maxime PREVOT - 0497/161.861
Héloïse WINANDY - Porte-parole de la SOFICO - 0495 28 43 46